

LES ORIGINES DU *CASTRUM* ET DE LA BAILLIE DOMANIALE DE L'ÎLE SAINT-GENIÈS (MARTIGUES)

Note en marge d'une recherche

Dans un article publié en 1964, Édouard Baratier s'est penché sur la construction de l'agglomération (*villa* puis *castrum*) de l'Île Saint-Geniès¹. Ce fin connaisseur des sources provençales, après avoir retracé les principaux actes fondateurs et les avoir analysés, est arrivé à la conclusion suivante : la création de l'établissement de l'Île Saint-Geniès est l'œuvre du comte Raymond-Bérenger V et elle date d'au moins 1226². Pour expliquer l'absence de mention de cette localité dans la documentation de l'époque, il invoque le fait que la ville neuve a mis beaucoup de temps à s'affirmer tant et si bien que c'est seulement « sous l'administration de Charles I^{er} d'Anjou qu'elle connaît un essor brillant³ ». Quant à la baillie domaniale qu'on y trouve par la suite, elle daterait selon l'auteur d'avant 1263-1264, puisque les comptes généraux du comté de Provence pour cette année font état du salaire à verser au bayle comtal de la nouvelle communauté de l'Île de Saint-Geniès⁴.

Dans le cadre d'un vaste programme collectif de recherche et de publication⁵ portant sur l'enquête faite par Leopardo da Foligno au début des années 1330, je me suis intéressé à la baillie domaniale de l'île de Martigues⁶. C'est ce qui m'a amené à analyser des sources dont le détail avait sans doute échappé

1. Édouard BARATIER, « La fondation de l'Île Saint-Geniès (XI^e-XIII^e siècles) », *Provence historique*, t. XIV (1964), p. 26-40.

2. *Ibid.*, p. 31 et 35.

3. *Ibid.*, p. 38.

4. *Ibid.*, en se fondant sur AD 13, B 1501, f. 108v.

5. Dans le cadre de ce programme, la publication de l'enquête de Leopardo da Foligno en Provence (1331-1334) permet de mesurer les étapes et les mécanismes de la création d'un État moderne au XIV^e siècle. Depuis 2008, cinq des dix tomes prévus ont été publiés aux éditions du CHTS. Ce projet de recherche regroupe une trentaine de spécialistes et il est coordonné par Thierry Pécout de l'université de Saint-Étienne.

6. L'enquête sur cette baillie fait partie du tome sur la Provence occidentale, dont la publication est prévue pour juin 2013.

à Édouard Baratier⁷. Et ce que j'y ai trouvé tend à établir que la fondation de la ville de l'Île Saint-Geniès est postérieure de près de 40 ans à ce qui avait été estimé et que la baillie de l'île n'existait certainement pas encore au début des années 1260, alors qu'elle apparaîtrait très bien établie au milieu des années 1280.

Les premières pièces à verser au dossier de révision sont les deux témoignages de Jacques *Burgondionis*, témoin-vedette de l'enquête sur les droits de pêche dans les étangs faite par Nicolas de Bisignano⁸, co-enquêteur de Leopardo da Foligno, mais aussi du procès organisé en repréailles dès l'automne suivant par l'archevêque d'Arles, Gasbert de La Val⁹. Devant le premier, le témoin évoque sans plus de précision le temps où «cette île fut bâtie par l'illustre prince, le seigneur Charles I^{er}¹⁰», sans référence à une construction antérieure, du temps de Raymond-Bérenger V.

On peut se demander légitimement qui est ce Jacques *Burgondionis* et de qui il peut bien tenir cette information sur un événement antérieur à sa naissance. Il appartient à une famille de notables dont certains des membres ont été à plusieurs reprises les acheteurs de coûteux droits de pêche, tant ceux de l'archevêque d'Arles que ceux du comte de Provence. Ainsi, son père, Pierre *Burgondionis* a déjà acheté les droits de pêche de l'église d'Arles¹¹. Quant au fils Jacques, il a non seulement acheté de temps à autre, dit-il, les droits de pêche de la cour royale, mais aussi ceux de l'archevêque¹². Parallèlement à ces activités, il a été bayle des eaux du prélat d'Arles, c'est-à-dire le principal responsable de l'administration des pêches et du respect de la juridiction de l'archevêque dans les étangs et sur leurs rives et cela pendant 17 ans¹³. Devant Nicolas de Bisignano, il prétend avoir autour de 60 ans¹⁴ et devant l'official d'Arles, l'automne suivant, de bien se souvenir des faits qui se sont produits depuis environ 45 ans¹⁵. Il affirme devant les deux instances qu'il était présent et qu'il a joué un rôle de premier plan dans la barque où était Charles II lors du bornage royal de 1292¹⁶. Selon toute vraisemblance, c'est de son père que Jacques *Borgondionis* a tiré l'essentiel de ce qu'il sait sur l'histoire des pêches dans l'étang de Caronte. La réputation de ce père en matière de pêche était

7. En particulier l'enquête de Nicolas de Bisignano sur la baillie de l'Île Saint-Geniès de Martigues (AD 13 B 1109) qui forme la première partie du volume sur la Provence occidentale évoqué à la note précédente.

8. AD 13, B 1109, 126 f. Cette enquête domaniale comprend essentiellement un fort cahier de reconnaissances des tenanciers de maisons de l'Île Saint-Geniès dépendant de la cour royale ainsi que des procès-verbaux d'enquête sur les droits de pêche et sur la juridiction sur les eaux.

9. AC Martigues, DD 28. *Rotulus* de 29 grands parchemins cousus ensemble qui rapporte les péripéties et les témoignages d'un procès fait par l'archevêque contre ce qu'il décrit comme des empiètements commis par les agents du comte aux dépens de l'église d'Arles.

10. AD 13, B 1109, f. 47.

11. *Ibid.*, f. 65v.

12. *Ibid.*, f. 52 et 65v.

13. AC Martigues, DD 28, parch. 16, lignes 70-75.

14. AD 13 B 1109, f. 53.

15. AC Martigues, DD 28, parch. 15, ligne 73.

16. *Ibid.*, parch. 16, ligne 3 et AD 13 B 1109, f. 48.

telle qu'il a été l'un des cinq prud'hommes choisis par le roi pour l'assister dans l'opération de bornage¹⁷.

Une autre pièce significative nous est fournie par le grief formulé par Bertrand Porcelet en mai 1289 (rappelons que Charles II, prisonnier pendant quatre ans n'est alors en liberté que depuis quelques mois) devant l'évêque de Toulon. Le plaignant y énumère certains torts qui lui auraient été causés par les hommes du comte. Il y demande notamment que la bourdigue¹⁸ construite injustement par la cour royale il y a 26 ans, donc en 1263, dans les eaux du Pont Saint-Geniès de Martigues, soit complètement détruite car, ajoute-t-il, c'est lui qui détient ce droit sous la juridiction de l'archevêque d'Arles¹⁹. Cette date de création de la bourdigue est indirectement confirmée par les revenus de sa location qui apparaissent pour la première fois dans les comptes généraux du comté de Provence (1263-1264)²⁰. Ces rentrées, avec quelques autres provenant de l'Île Saint-Geniès, apparaissent au fil du texte entre celles de la quête à Aix et plusieurs autres de Bouc[-Bel-Air] et de Saint-Julien[-le-Montagnier], sans qu'on signale une quelconque baillie de Saint-Geniès. D'autres revenus perçus à l'Île sont énumérés un peu plus loin, juste avant ceux du péage de Gontard sur la Durance²¹ et des droits à Gignac²².

Reste une question pendante, celle de l'existence ou non d'un bayle de l'Île Saint-Geniès. La référence d'Édouard Baratier est exacte mais je crois qu'il s'est mépris sur l'identification du lieu en question²³. Les comptes de 1263-1264 indiquent bien le salaire d'un bayle, mais c'est celui de la *villa Sancti Genesisii*²⁴, alors que l'appellation habituelle de l'établissement de l'île est plutôt *villa Insule Sancti Genesisii* ou *villa Insule Pontis Sancti Genesisii*. On a donc ici affaire à un bayle, salarié par le comte pour administrer la *villa* ou *castrum* de Saint-Geniès, vieil établissement situé sur la rive sud de l'étang de Caronte, à quelques km à l'ouest du pont de l'île et propriété du prieuré Saint-Geniès, lui-même une création de l'abbaye de Montmajour. La comtesse douairière Béatrice de Savoie, veuve de Raymond-Bérenger V, avait reçu de l'abbaye de Montmajour la disposition du *castrum* de Saint-Geniès pour sa vie durant. Son gendre Charles I^{er}, mécontent de la répartition de l'héritage provençal de Raymond-Bérenger V, obtient en novembre 1256, dans le cadre d'un arbitrage orchestré par son frère Louis IX, que la comtesse

17. AC Martigues, DD 28, parch. 16, lignes 7-8.

18. Une bourdigue est un appareil de pêche fixe de grande taille fixé en général dans un chenal où transite le poisson. Cet instrument est formé de claies de roseaux disposées de telle sorte que le poisson peut facilement y entrer mais ne peut en ressortir.

19. Pièce éditée et publiée par Martin Aurell, *Actes de la famille des Porcelet*, Paris, 2001, n° 495.

20. AD 13, B 1501, f. 99v.

21. *Ibid.*, f. 100v.

22. *Ibid.*, f. 100v-101.

23. É. Baratier a fait la même confusion entre le *castrum Sancti Genesisii* et la *villa* ou *castrum Insule Sancti Genesisii*, dans *Enquêtes sur les droits et revenus de Charles I^{er} d'Anjou*, Paris, 1969, p. 3.

24. AD 13, B 1501, f. 108v.

douairière renonce en sa faveur à la presque totalité de ses droits provençaux, à l'exception de trois villages dont Saint-Geniès²⁵. En compensation, l'acquéreur s'engage à lui verser une rente de 6 000 livres de tournois chaque année. La comtesse meurt en 1266 aux Échelles, en Savoie, dans le château qu'elle a légué par testament aux hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Il est bien possible qu'entre temps, la cour royale ait pris à sa charge le salaire du bayle de Saint-Geniès sans pour autant en retirer les droits, dont on ne trouve d'ailleurs aucune trace dans les comptes généraux de 1263-1264.

Benoît BEAUCAGE

25. Pièce publiée dans Francisque VIARD, *Béatrice de Savoie*, Chambéry 1942, p. 90-105.